

DECISION RELATIVE A LA CONFERENCE DE L'UNION SUR LES QUESTIONS DE DEVELOPPEMENT ET D'INTEGRATION

La Conférence,

1. **REAFFIRME** son engagement à œuvrer à l'accélération du « processus de mise en œuvre du Traité instituant la Communauté économique africaine afin de promouvoir le développement socioéconomique de l'Afrique et de faire de manière plus efficace aux défis de la mondialisation» tel qu'énoncé dans l'Acte constitutif de l'Union africaine ;
2. **RÉAFFIRME** la Décision Assembly/AU/Dec.392 (XVIII)-2 de sa dix-huitième session ordinaire tenue à Addis-Abeba, en Ethiopie les 29 et 30 janvier 2012 par laquelle elle s'était convenue de consacrer une de ses sessions ordinaires à l'examen des questions de Développement et d'Intégration ;
3. **DECIDE** de consacrer ses sessions de juin/juillet à l'examen des questions de Développement et d'Intégration ; et
4. **DEMANDE** à la Commission de prendre les dispositions requises pour la mise en œuvre de la présente à compter de juillet 2014.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

Decision of the Assembly of the Union on Development and Integration Issues

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/105>

Downloaded from African Union Common Repository